

# ◀ **COMPTE RENDU DE SÉANCE** ▶

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2013**

**L'an deux mille treize, le vingt-quatre octobre, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 17 octobre, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.**

**Président** : Madame Martine DAVID, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, à l'ouverture de la séance étaient :

### **PRESENTS** :

Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Françoise CHAVAGNE, Gilbert BERANGER, Noureddine MESBAHI, Evelyne FONTAINE, Gilbert VEYRON, Issam OTHMAN, Marie-Jo BASSON, Philippe NICOLINO, Catherine GUILLEN-AVEZ, Françoise BOTTURA, Willy PLAZZI, Marie LORIAU, Mireille ROUVIERE, Annie TARAVEL, Christian BULAND, Thierry LAURENT, Céline ANDRIEU, Riad CHERIF, Christine MORALES, Adrien DRIOLI, Yannis AL MAHDI, Pascal MARION-BOURGEAT, Catherine LAVAL, Gilles GASCON, Eric FROMAIN, Marie-Claire FISCHER.

### **ABSENTS** :

Denise ROSSET-BRESSAND, Frédéric RODRIGUES, André BEYSSAC.

**EXCUSEES** : Nathalie FAURE, Yolande LOBA.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** :

Véronique SCHMITT à Daniel GOUX, Michèle PIBOULEU à Evelyne FONTAINE, Isabelle CHANVILLARD à Gilbert BERANGER, Nora OTHMAN à Corinne DUBOS, Gérard HEINZ à Philippe NICOLINO, Zeina KHAIR-LAFOND à Catherine LAVAL, Patrice MANGEREST à Marie-Jo BASSON, Marguerite JEGER à Willy PLAZZI, Gérard GROBET à Annie TARAVEL.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Yannis AL MAHDI.

====oOo====

**Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2013.

.../...

**Communication n° 13.106 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois de septembre 2013)**

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire du compte rendu des actes de gestion accomplis durant le mois de septembre 2013.

**Délibération n° 13.107 : RESSOURCES HUMAINES : Mise en oeuvre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (château)**

A l'unanimité, le Conseil municipal APPROUVE le principe du recours au dispositif « Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi » pour effectuer le recrutement d'une personne pour des missions tournées vers l'accueil du public autour d'évènements programmés par le Théâtre Théo Argence, dont l'essentiel se déroulera au château ; PRECISE que ce contrat sera d'une durée de six mois, à hauteur de 24 heures de travail hebdomadaires ; ARRÊTE la rémunération sur la base du SMIC horaire ; DIT que les dépenses afférentes sont prévues au chapitre globalisé 012 du budget.

**Délibération n° 13.108 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Installations classées - Sté Paprec Réseau - Demande d'autorisation en vue d'augmenter le volume des activités de regroupement et tri de déchets non dangereux à Saint-Priest - Avis de la Commune**

A l'unanimité, le Conseil municipal EMET un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la société Paprec Réseau en vue d'augmenter le volume de ses activités de regroupement et tri de déchets non dangereux 16 chemin de Genas à Saint-Priest.

= Arrivée de Madame Nathalie Faure à 19 heures 15 =

**Délibération n° 13.109 : URBANISME : Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H)**

Après la présentation par Monsieur Goux des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H), et après en avoir débattu, le Conseil Municipal PREND ACTE de la tenue du débat sur ces orientations.

**Délibération n° 13.110 : URBANISME : Plan de Prévention des Risques Technologiques autour des Stés Créalis et SDSP - Avis de la Commune**

A la majorité (par 33 voix pour et 6 voix contre), le Conseil municipal EMET un avis défavorable au projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques autour des établissements Créalis et SDSP présenté par le Préfet du Rhône.

**Délibération n° 13.111 : URBANISME : Cession de la parcelle DI 338 sise boulevard Edouard Herriot**

A l'unanimité, le Conseil municipal APPROUVE la cession au Grand Lyon de la parcelle DI 338, à titre gratuit ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document s'y rapportant.

**Délibération n° 13.112 : URBANISME : Cession d'une partie de la parcelle CO 137 sise avenue Pierre Mendès-France**

A l'unanimité, le Conseil municipal APPROUVE la cession au Grand Lyon d'une partie, de 68 m<sup>2</sup>, de la parcelle CO 137 située avenue Pierre Mendès-France, à titre gratuit ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document s'y rapportant.

**Délibération n° 13.113 : TRANSPORT ET VOIRIE : Dénomination de voies - Secteur de la ZAC Berliet**

A l'unanimité, le Conseil municipal, concernant la réalisation de la phase 2 de l'îlot B1 de la ZAC Berliet, DENOMME ainsi les deux nouvelles voies ayant pour tenant l'avenue des temps modernes et pour aboutissant une nouvelle voie parallèle au boulevard de la Cité Berliet : 1<sup>re</sup> voie : « *rue Louis de Funès* » ; 2<sup>e</sup> voie : « *rue Bernadette Laffont* ».

**Délibération n° 13.114 : TRANSPORT ET VOIRIE : Dénomination de voie - Secteur Plaine de Saythe**

A l'unanimité, le Conseil municipal, concernant l'impasse qui dessert des maisons en contrebas du tracé principal de la route de Mions, DENOMME cette voie : « *impasse des cormorans* ».

**Délibération n° 13.115 : SECURITE ET PREVENTION : Action de prévention de la violence dans les trois collèges - Octroi d'une aide financière**

A l'unanimité, le Conseil municipal OCTROIE une aide financière de 344 € au collège Gérard Philipe, de 344 € au collège Colette et de 688 € au collège Boris Vian, pour l'action « Violences et internet » qui se déroulera dans chacun de ces établissements scolaires ; DIT que la dépense relative à cette subvention sera imputée à l'article 6574.

**Délibération n° 13.116 : ÉDUCATION : Participation financière de l'Etat au titre du Contrat éducatif local 2013-2014**

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE l'ensemble des dispositions financières adoptées par le comité départemental du Contrat éducatif local pour l'année scolaire 2013-2014 ; AUTORISE Madame le Maire à procéder au recouvrement de la somme de 6 100 €; DIT que cette somme sera imputée à l'article 74718.

**Délibération n° 13.117 : SOLIDARITE ET DROITS DE L'HOMME : Projet pédagogique lié au Devoir de mémoire - Octroi d'une subvention au collège Colette**

A l'unanimité, le Conseil municipal ATTRIBUE une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 850 € au collège Colette pour la réalisation de son projet pédagogique lié au Devoir de mémoire ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6574.

**Délibération n° 13.118 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition de la salle Mosaïque pour diverses associations - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel**

A l'unanimité, le Conseil municipal ACCORDE, à titre exceptionnel, la gratuité de la mise à disposition de la salle Mosaïque le 15 novembre 2013 à l'Office Municipal des Sports, le 7 décembre 2013 à l'association du personnel de la Ville et du CCAS de Saint-Priest et le 22 mars 2014 à l'association des accidentés de la vie (FNATH).

**La séance est levée à vingt heures vingt-cinq.**

**Le Maire,  
Martine DAVID**